

RÉPONSES DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE DE L'ENTREPRISE INDÉPENDANTE (FCEI) À LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1 D'ÉNERGIR, S.E.C. (ÉNERGIR)

1. **Références** :
- i) Pièce C-FCEI-0011, page 3
 - ii) Pièce C-FCEI-0011, page 4
 - iii) Pièce B-0005, page 77
 - v) Pièce B-0005, page 77
 - v) Pièce C-FCEI-0011, page 8

i) « D'ailleurs, dans le présent dossier, Énergir a contracté un service de pointe pour une capacité totale de 1 074 m³/jour sensiblement plus élevée que le niveau requis pour combler le manque à gagner engendré par la philosophie N+1. »

ii) « Étant donné qu'il est très improbable que plus de trois journées de pointe historique surviennent dans une seule et même année, la FCEI estime qu'un minimum 1 400 103m³/j à 1 500 103m³/j d'outil de pointe pourrait être détenu sans que cela ne compromette la sécurité d'approvisionnement, d'autant plus que cette évaluation reflète un scénario excessivement prudent où l'usine LSR est en situation de contingence lors de toutes les journées de pointes. »

iii)

Tableau 31

Sources	10 ³ m ³ /jour
FTLH primaire (Energir EDA et Energir NDA)	2 243
Transport par échange (EMP-Energir)	0
Achats dans le territoire	8
Transport fourni par les clients	236
FTSH (Dawn-Energir EDA)	2 192
Transport par échange (Dawn-Energir)	2 875
FTSH (Parkway-Energir EDA & NDA)	13 174
STS (Parkway-Energir EDA & NDA)	5 705
Pointe-du-Lac	1 600
Saint-Flavien	1 512
Volet C	0
Usine LSR (Vaporisation)	5 806
Interruption de liquéfaction GM GNL	297
Sous-total approvisionnements	35 649
Option service de pointe	1 074
Total approvisionnements après option service de pointe	36 723

- iv) « Dans l'intérim pour l'année 2020-2021, Énergir a contracté une alternative de dernier recours sous la forme d'un service de pointe semblable à celui qu'elle avait contracté pour l'année 2019-2020. Ce service de pointe permet à Énergir d'avoir accès à une capacité quotidienne de 660 10³m³ par jour pendant 5 jours. »
- v) « Conserve l'ensemble des 1 047 103m³/j de service de pointe advenant une baisse du besoin de capacité d'ici le début de l'hiver. »

Demandes :

- 1.1 En fonction du plan d'approvisionnement déposé, dont les outils sont cités en (iii), et dans lequel l'usine LSR est utilisée à son plein potentiel en pointe (5 806 10³m³/jour ou 220 000 GJ/j), la FCEI convient-elle que le service de pointe inscrit au tableau 31 pour 1 074 10³m³/jour ne sert pas à la philosophie N+1 (i), mais remplace plutôt des capacités de transport?

Réponse : La FCEI en convient.

- 1.2 Dans l'affirmative, la FCEI convient-elle que le service de pointe inscrit au tableau 31 (iii) s'ajoute au service de pointe de 660 10³m³/jour pour la redondance à l'usine LSR (iv), pour un service de pointe total de 1 734 10³m³/jour?

Réponse : La FCEI en convient. Voir aussi réponse 1.3.

- 1.3 Dans l'affirmative, la FCEI peut-elle confirmer que le service de pointe total prévu pour 2020-2021 excède le 1 500 10³m³/j (ii) qu'elle recommande?

Réponse : Le service de pointe total prévu se compose de 660 10³m³/jour pour la redondance à l'usine LSR auquel s'ajoute 1 074 10³m³/jour pour assurer la desserte de la pointe historique. Toutefois, ces deux utilisations du service de pointe ne sont pas équivalentes.

En effet, la portion de 660 10³m³/jour utilisée en combinaison avec l'usine LSR n'est sollicitée qu'en cas de défaillance ou à la suite de l'épuisement de l'inventaire de cette dernière. Puisqu'elle est largement moins susceptible d'être sollicitée, sa limite de journées d'utilisation n'a pas la même portée que celle associée aux 1 074 10³m³/jour qui constituent le dernier outil de l'ordonnancement. Par conséquent, la FCEI évalue que la combinaison usine LSR + service de pointe est disponible pour un nombre plus grand de journées et qu'elle répond à un besoin différent. Par exemple, elle pourrait desservir l'écart de demande de plus ou moins 500 10³m³/jour se situant la cinquième journée la plus froide (34 817 10³m³/jour) et la quatrième (35 231 10³m³/jour) journée¹.

¹ B-0113, Annexe 9, p. 3, tableau 1

L'objectif de 1 500 10³m³/jour de service de pointe identifié dans la preuve de la FCEI demeure donc valide pour du service de pointe non combiné avec l'usine LSR. De la même manière, la FCEI maintient ses autres recommandations relatives au service de pointe telles qu'expliquées à la section 4 de son mémoire.

- 1.4 La FCEI peut-elle confirmer qu'on devrait lire « 1 074 » et non « 1 047 » à la référence (v)?

Réponse : La FCEI le confirme.